

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DE LA COMMISSION SCOLAIRE SIR-WILFRID-LAURIER TENUE LE 23 SEPTEMBRE 2015

Une séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier est tenue dans la salle du conseil du centre administratif, 235, montée Lesage, Rosemère (Québec) le mercredi 23 septembre 2015.

Sont présents : Jennifer Maccarone, présidente; Dean Dugas, vice-président; Robert Dixon, Guy Gagnon, Paolo Galati, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi, commissaires; Sergio Di Marco et Angela Martorana, commissaires-parents; et Stephanie Vucko, directrice générale.

Sont également présents : René Brisson, directeur général adjoint; Frédéric Greschner, directeur général adjoint; Johanne Brabant, secrétaire générale; Gaëlle Absolonne, directrice du Service de l'organisation scolaire et du transport; Robin Bennett, directeur du Service des technologies de l'information; France D'Aoust, directrice du Service des ressources financières; Jérôme Dionne, directeur du Service des ressources matérielles; Richard Greschner, directeur du Service des ressources humaines; Tina Korb, directrice des Services éducatifs; et Jocelyne Thompson-Ness, agente d'administration.

Est absente : Pamala Cripton, commissaire-parent.

La directrice générale ouvre la séance.

HEURE : 19 h 30

0.0 PRÉSENTATION ET RECONNAISSANCE**0.1 Dévoilement d'une murale :**

La présidente et la directrice générale souhaitent la bienvenue à tous et attirent l'attention de l'auditoire sur la murale.

La directrice générale explique que le thème du calendrier scolaire 2015-2016 est l'influence exercée par le personnel de la commission scolaire sur les élèves.

Les commissaires invitent chacun des finalistes à venir à l'avant et des photos sont prises.

La présidente demande une pause de 5 minutes.

HEURE : 19 h 45

La séance reprend.

HEURE : 19 h 49

0.2 Programme estival international – École primaire Saint-Jude :

La directrice générale informe le conseil des commissaires que le programme estival offert aux élèves internationaux n'aurait pas connu un tel succès sans le concours de nombreux employés et bénévoles. Le programme a accueilli 167 élèves chinois. Les commentaires reçus tant des élèves que des enseignants sont très positifs.

Plusieurs employés et bénévoles ont participé à cette initiative, mais une mention spéciale revient à la directrice de l'école primaire Saint-Jude, Christyne Legault, qui a soutenu ce programme pendant ses vacances d'été en agissant comme ambassadrice, ainsi qu'au directeur général adjoint René Brisson qui en a assuré la gestion.

Un don de 500 \$, à même le budget du programme pour élèves internationaux, a été remis à M^{me} Legault pour l'école primaire Saint-Jude.

0.3 Camp d'été d'Arundel 2015 pour élèves internationaux :

La directrice générale souhaite la bienvenue à ceux et celles qui ont travaillé au Centre de la nature et des sciences d'Arundel (CNSA) dans le cadre du programme estival pour élèves internationaux. Elle les remercie de la créativité et de la flexibilité dont ils ont fait preuve pour répondre aux besoins des élèves chinois.

Des lettres de reconnaissance sont remises aux employés et aux bénévoles et des photos sont prises.

0.4 Hommage au personnel des communications :

La directrice générale signale que la commission scolaire réalise de nombreux projets, telle la création d'une nouvelle image de marque, un projet mené à bien par Maxeen Jolin, coordonnatrice des communications, et Susan O'Keeffe, technicienne en arts graphiques.

Elle explique que le service des communications a soumis la nouvelle image de marque à la National School Public Relations Association (NSPRA) dans la catégorie publications et médias électroniques. Plus de 900 projets ont été soumis dans cette catégorie et la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier s'est classée parmi les 75 meilleurs. Elle a reçu le prix « *Publications & Electronic Media Award of Merit for Distinguished Achievement in the Category of School District – Branding / Image Package for Rebranding SWLSB* ».

La directrice générale félicite Maxeen Jolin, coordonnatrice des communications, et Susan O'Keeffe, technicienne en arts graphiques, et leur présente un gage de reconnaissance. Des photos sont prises.

La présidente ouvre la séance.

HEURE : 20 h 04

1.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

On propose l'ajout suivant à l'ordre du jour :

10.0 QUESTIONS DIVERSES :

10.1 *Frais juridiques*..... **INFO**

CC-150923-CA-0001

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que l'ordre du jour contenu au document n° SWLSB-2015/09/23-CA-001 soit approuvé tel qu'il a été modifié.

Adopté à l'unanimité

2.0 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**CC-150923-CA-0002**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio Di Marco que le procès-verbal de la séance ORDINAIRE du conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tenue le 2015-06-29, dont tous les membres ont reçu copie au préalable, soit approuvé sans modification.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Robert Dixon, Dean Dugas, Guy Gagnon, Paolo Galati, Vicky Kaliozakis, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi
ABSTENTIONS :	Ailsa Pehi

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

4.0 RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

4.1 *Rapport de la présidente :*

La présidente présente son rapport mensuel en soulignant ce qui suit :

- une rencontre avec Christine St-Pierre, ministre responsable de la région des Laurentides, et les présidents des trois commissions scolaires francophones établies dans les Laurentides;
- les célébrations pour le 50^e anniversaire de l'école primaire John-F.-Kennedy;
- l'inauguration de l'école secondaire Laval Junior durant laquelle des remerciements particuliers ont été adressés aux membres du conseil d'établissement provisoire, aux parents, aux enseignants et au personnel pour une transition harmonieuse;
- des remerciements à la Ville de Laval pour son appui à la persévérance scolaire et sa participation au match amical de balle molle;
- la participation à une conférence de presse pour la présentation du rapport Jennings sur les élections scolaires, lequel souligne:
 - l'importance de notre communauté et de nos droits,
 - la nécessité de maintenir le suffrage universel,
 - l'obligation de prendre position par rapport à une éventuelle modification de la structure du conseil des commissaires;
 - la nécessité de faire savoir aux députés que les droits de la communauté anglophone ne sont pas négociables;
- le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) a autorisé l'agrandissement de l'école primaire Franklin-Hill. L'école pourra accueillir 700 élèves et sera dotée d'un terrain de soccer.

4.2 *Rapport de la directrice générale :*

La directrice générale fait le compte rendu suivant :

- les négociations provinciales et les mesures de grève :
 - afin de faciliter la communication, un bouton a été ajouté sur notre site Web pour fournir un accès rapide à l'information portant sur les négociations et les mesures de grève. Cette information sera également affichée sur notre page Facebook,
 - à ce jour, les communications avec chacun des syndicats sont bonnes,
 - le conseil des commissaires sera tenu au courant du déroulement des négociations et de toute mesure de grève;
- l'année scolaire 2015-2016 est partie du bon pied;
- les efforts déployés pour résoudre tout problème survenant au sein des deux nouvelles écoles secondaires de Laval;
- les activités tenues par les écoles : le 50^e anniversaire de l'école primaire John-F.-Kennedy; la participation de l'école secondaire Rosemère à *STEM (Science, Technology, Engineering and Mathematics) education* qui est en lien avec le plan stratégique de la commission scolaire et les buts fixés par le MEESR; le projet *Hobby Day* de l'école primaire Laurentia qui fournit aux élèves l'occasion de s'exprimer en parlant de leur passe-temps favori ou d'un thème qui les intéresse particulièrement;
- un rapport plus détaillé est compris au fichier de la séance.

En réponse aux questions et préoccupations soulevées, la directrice générale, en collaboration avec l'équipe de directeurs, apporte les précisions suivantes :

- le Conseil du trésor a modifié la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics, notamment la Section 4 qui stipule que le chargé du projet concerné, le dirigeant de l'organisme, un membre de son conseil d'administration ou, si l'organisme est une commission scolaire, un commissaire de cette commission, ne peuvent être membres du comité de sélection. Le comité de sélection se composera désormais des personnes suivantes : 1 membre de la direction générale, 1 membre externe, 1 membre des ressources matérielles et 1 membre des ressources matérielles agissant comme secrétaire;
- le programme pour élèves internationaux :
 - le détail des inscriptions est compris aux états financiers présentés au comité administratif le 16 septembre dernier,
 - un poste budgétaire a été créé pour ce programme,
 - si les élèves internationaux qui fréquentent le secteur des jeunes sont inclus dans les effectifs scolaires, la commission scolaire doit remettre 90 % de l'aide financière reçue, car ces élèves payent des droits d'inscription. En 2014-2015, la commission scolaire a déclaré 12 élèves internationaux et a dû rembourser environ 57 000 \$ au MEESR,
 - la formation professionnelle s'autofinance,
 - le Service des ressources financières utilise les chiffres les plus précis dont il dispose en ce moment pour établir le bilan des revenus et des dépenses du programme pour élèves internationaux. Il ne faut pas oublier que la commission scolaire vient à peine de démarrer ce programme et qu'aucun déficit n'est anticipé,
 - des mécanismes sont en place pour garantir que les élèves internationaux payent la totalité des frais à la commission scolaire,
 - les revenus découlant d'activités d'autofinancement apparaissent dans les données de l'année scolaire en cours,
 - les données pour le programme estival international seront intégrées au rapport annuel 2015-2016,
 - certaines dépenses engagées pour mettre en œuvre le programme estival international apparaissent sous les ressources matérielles. À noter que tous les élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier tirent profit des sommes investies dans le Centre de la nature et des sciences d'Arundel (CNSA),
 - le programme pour élèves internationaux ne génère aucun revenu dans le secteur des jeunes, mais en génère dans le secteur de la formation professionnelle,
 - les frais exigés des élèves internationaux dans le secteur des jeunes sont calculés en fonction du temps passé à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et doivent être acquittés avant de commencer l'école,
 - les frais exigés des élèves internationaux inscrits en formation professionnelle doivent aussi être acquittés avant le début du programme; s'ils n'ont pas été payés en totalité avant la fin du programme, aucun diplôme n'est délivré,
 - les états financiers vérifiés qui seront présentés au comité administratif en octobre fourniront plusieurs réponses par rapport au programme pour élèves internationaux;
- il pourrait y avoir un léger déficit au terme de l'audit.

5.0 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

5.1 *Engagement – Direction des Services complémentaires :*

Le directeur des ressources humaines présente la proposition.

ATTENDU QUE le poste de direction des Services complémentaires est vacant;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne du 13 au 26 août 2015 et qu'un comité de sélection a fait les entrevues le 15 septembre 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du comité de sélection, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier engage **Silvia Patella** à titre de directrice des Services complémentaires à compter de la date qui aura été négociée.

Adopté à l'unanimité

La directrice générale souhaite la bienvenue à M^{me} Patella au sein de l'équipe. Elle souligne sa vaste expérience et mentionne que M^{me} Patella continuera de collaborer avec la directrice des Services éducatifs. Elle exprime ensuite sa reconnaissance à la directrice des Services éducatifs pour avoir assumé à la fois la direction de son service et celle des services complémentaires au cours de la dernière année. Elle la remercie de véhiculer la profonde conviction que tous les enfants peuvent apprendre.

5.2 Comité de sélection – Direction adjointe des Services complémentaires :

La présidente demande des propositions de candidats au comité de sélection d'une direction adjointe des Services complémentaires.

La commissaire-parent Angela Martorana propose le commissaire-parent Sergio Di Marco. M. Di Marco accepte.

Le commissaire Guy Gagnon propose le commissaire Peter MacLaurin. M. MacLaurin accepte.

La présidente, Jennifer Maccarone, propose sa propre candidature.

Les commissaires Vicky Kaliozakis et Anne McMullon se proposent pour agir comme substituts.

ATTENDU QUE le conseil des commissaires a adopté la résolution n° CC-150923-HR-0003 approuvant l'affectation de Silvia Patella au poste de directrice des Services complémentaires;

ATTENDU QUE le poste de direction adjointe des Services complémentaires est maintenant vacant;

ATTENDU QUE conformément à l'article 5.2 de la politique n° 2000-HR-02 : Règlement régissant les conditions d'emploi des cadres scolaires représentés par la section Sir-Wilfrid-Laurier de l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS) OU l'article 5.4 de la politique n° 2000-HR-01 : Conditions d'emploi des gestionnaires représentés par l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL), la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit former un comité de sélection pour l'embauche d'une direction adjointe des Services complémentaires;

ATTENDU QUE le comité de sélection doit comprendre trois commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier établisse un comité de sélection

ET QUE le comité de sélection se compose des commissaires suivants :

Sergio Di Marco
Peter MacLaurin
Jennifer Maccarone

Vicky Kalitziakis (substitut)
Anne McMullon (substitut)

Adopté à l'unanimité

6.0 DÉCISIONS DU CONSEIL

6.1 COMMUNICATIONS ET AFFAIRES CORPORATIVES

6.1.1 Rapport du comité d'appel :

IL EST PROPOSÉ PAR la présidente que le conseil se réunisse à huis clos.

HEURE : 20 h 49

La séance reprend.

HEURE : 21 h 40

ATTENDU QUE « l'élève A » fréquente une école de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en tant qu'élève hors territoire et réside dans le bassin d'alimentation de l'école primaire Our Lady of Peace;

ATTENDU QUE les parents de « l'élève A » ont rempli les documents prévus à la politique n° 2000-CA-03 : Révision d'une décision affectant un élève, pour que « l'élève A » puisse continuer de bénéficier du service de transport aller-retour par berline jusqu'à la fin du primaire; « l'élève A » ayant eu droit à ce service au cours des trois dernières années alors qu'il fréquentait une classe spécialisée régionale à cette école;

ATTENDU QUE « l'élève A » a été transféré au profil régulier de ladite école pour l'année scolaire 2014-2015 et a bénéficié d'une année de transition à titre d'élève hors territoire durant laquelle il a eu droit au service de transport par berline;

ATTENDU QUE la politique de transport de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier n° 1999-TS-01 : Politique de transport et manuel des procédures stipule que des services de transport sont fournis aux élèves qui fréquentent l'école de leur bassin d'alimentation;

ATTENDU QU'en raison de difficultés de communication, le service de berline a été fourni le 31 août et le 1^{er} septembre 2015;

ATTENDU QUE pour l'année scolaire 2015-2016, « l'élève A » n'est pas admissible au service de transport par berline pour fréquenter une école hors territoire;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint a étudié le cas de « l'élève A » et que les parents ont été informés par courriel le 9 juillet 2015 que la décision administrative de ne pas offrir de services de transport comme par les années antérieures était maintenue;

ATTENDU QUE le comité d'appel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier s'est réuni le 3 septembre 2015 pour étudier la décision administrative concernant la demande des parents de « l'élève A » de continuer à bénéficier des services de transport par berline depuis son domicile jusqu'à l'école, et ce, pour le reste de ses études primaires; le transport par berline ayant été fourni à « l'élève A » au cours des trois dernières années alors qu'il fréquentait une classe spécialisée régionale dans ladite école;

ATTENDU QUE les parents ont expliqué leur position par rapport à la demande de continuer d'offrir le transport par berline à « l'élève A »;

ATTENDU QUE le comité d'appel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a examiné la position des parents ainsi que les informations qui lui ont été fournies, à savoir :

3023

- les documents soumis par les parents;
- les interventions de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;
- les politiques et procédures de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier relatives aux services complémentaires pour les élèves ayant des besoins particuliers;
- les lois et politiques régissant les critères d'inscription et le transport;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier reconnaît le droit des parents de choisir l'école qui répond le mieux à leur préférence, conformément aux dispositions de l'article 4 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la Politique n° 1999-TS-01 : Politique de transport et manuel des procédures pour garantir l'accès à ses programmes d'études en fournissant des services de transport fiables et sécuritaires, tout en tenant compte des contraintes de ressources auxquelles elle est soumise et des dispositions de l'article 4 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité d'appel, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la prolongation du service de transport associé à l'année de transition dans le profil régulier en fournissant le transport par berline à « l'élève A » pour l'année scolaire 2015-2016, soit jusqu'au 23 juin 2015.

ET QUE pour l'année scolaire 2016-2017 et les années suivantes, les demandes d'autorisation de fréquenter une école hors territoire et de service de transport pour « l'élève A » soit étudiée annuellement, comme c'est le cas pour tous les élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, conformément aux politiques de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier sur les critères d'inscription et le transport.

Le commissaire Dean Dugas suggère que la proposition soit amendée :

- en ajoutant « ATTENDU QU'en raison de difficultés de communication, le service de berline a été fourni le 31 août et le 1^{er} septembre 2015 »; et
- en remplaçant la date qui apparaît sur la dernière ligne de la proposition par « 23 juin 2016 ».

La présidente suggère de supprimer l'alinéa « ET QUE ».

La commissaire Anne McMullon accepte tous les amendements présentés.

CC-150923-CA-0005

ATTENDU QUE « l'élève A » fréquente une école de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier en tant qu'élève hors territoire et réside dans le bassin d'alimentation de l'école primaire Our Lady of Peace;

ATTENDU QUE les parents de « l'élève A » ont rempli les documents prévus à la politique n° 2000-CA-03 : Révision d'une décision affectant un élève, pour que « l'élève A » puisse continuer de bénéficier du service de transport aller-retour par berline jusqu'à la fin du primaire; « l'élève A » ayant eu droit à ce service au cours des trois dernières années alors qu'il fréquentait une classe spécialisée régionale à cette école;

ATTENDU QUE « l'élève A » a été transféré au profil régulier de ladite école pour l'année scolaire 2014-2015 et a bénéficié d'une année de transition à titre d'élève hors territoire durant laquelle il a eu droit au service de transport par berline;

ATTENDU QUE la politique de transport de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier n° 1999-TS-01 : Politique de transport et manuel des procédures stipule que des services de transport sont fournis aux élèves qui fréquentent l'école de leur bassin d'alimentation;

ATTENDU QU'en raison de difficultés de communication, le service de berline a été fourni le 31 août et le 1^{er} septembre 2015;

3024

ATTENDU QUE pour l'année scolaire 2015-2016, « l'élève A » n'est pas admissible au service de transport par berline pour fréquenter une école hors territoire;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint a étudié le cas de « l'élève A » et que les parents ont été informés par courriel le 9 juillet 2015 que la décision administrative de ne pas offrir de services de transport comme par les années antérieures était maintenue;

ATTENDU QUE le comité d'appel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier s'est réuni le 3 septembre 2015 pour étudier la décision administrative concernant la demande des parents de « l'élève A » de continuer à bénéficier des services de transport par berline depuis son domicile jusqu'à l'école, et ce, pour le reste de ses études primaires; le transport par berline ayant été fourni à « l'élève A » au cours des trois dernières années alors qu'il fréquentait une classe spécialisée régionale dans ladite école;

ATTENDU QUE les parents ont expliqué leur position par rapport à la demande de continuer d'offrir le transport par berline à « l'élève A »;

ATTENDU QUE le comité d'appel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a examiné la position des parents ainsi que les informations qui lui ont été fournies, à savoir :

- les documents soumis par les parents;
- les interventions de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier;
- les politiques et procédures de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier relatives aux services complémentaires pour les élèves ayant des besoins particuliers;
- les lois et politiques régissant les critères d'inscription et le transport;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier reconnaît le droit des parents de choisir l'école qui répond le mieux à leur préférence, conformément aux dispositions de l'article 4 de la Loi sur l'instruction publique;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la Politique n° 1999-TS-01 : Politique de transport et manuel des procédures pour garantir l'accès à ses programmes d'études en fournissant des services de transport fiables et sécuritaires, tout en tenant compte des contraintes de ressources auxquelles elle est soumise et des dispositions de l'article 4 de la Loi sur l'instruction publique;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que, sur recommandation du comité d'appel, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la prolongation du service de transport associé à l'année de transition dans le profil régulier en fournissant le transport par berline à « l'élève A » pour l'année scolaire 2015-2016, soit jusqu'au 23 juin 2016.

CETTE MOTION A ÉTÉ REJETÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR:	Vicky Kaliozakis, Anne McMullon, Emilio Migliozi, Ailsa Pehi
VOIX CONTRE :	Robert Dixon, Dean Dugas, Guy Gagnon, Paolo Galati, Peter MacLaurin, Jenniver Maccarone

La présidente signale que le transport sera fourni à cet élève jusqu'à la fin de la semaine et que la commission scolaire communiquera avec la famille.

6.1.2 Voyages à l'étranger :

La directrice générale explique que la proposition qui suit a pour but de permettre à la présidente de se rendre à l'étranger pour y représenter la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, accroître sa visibilité, établir des partenariats et promouvoir le programme international de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier auprès d'organismes d'enseignement étrangers.

Elle recommande au conseil de songer à désigner aussi un membre de l'équipe de gestion pour assister la présidente.

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) a mis sur pied un programme pour élèves internationaux destiné à une clientèle provenant de pays étrangers;

ATTENDU QUE la CSSWL souhaite poursuivre le déploiement de son programme pour élèves internationaux et accroître sa visibilité sur le marché international;

ATTENDU QUE l'établissement de partenariats avec des organismes d'enseignement étrangers est essentiel au déploiement du programme pour élèves internationaux;

ATTENDU QUE la CSSWL croit que ces partenariats seraient très avantageux pour notre commission scolaire;

ATTENDU QUE la création de ces partenariats pourrait nécessiter que la présidente, à titre de porte-parole de la CSSWL, et les cadres supérieurs de la commission scolaire soient appelés à voyager à l'étranger pour y représenter la commission scolaire lors de la négociation d'ententes avec des partenaires potentiels;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio di Marco que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la présidente de la commission scolaire à voyager à l'étranger pour y représenter la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, accroître sa visibilité, établir des partenariats et promouvoir le programme international de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier auprès d'organismes d'enseignement étrangers.

Le commissaire-parent Sergio Di Marco accepte la recommandation d'inclure un membre de l'équipe de gestion.

En réponse aux questions et préoccupations exprimées par les membres du conseil, la directrice générale explique que :

- en raison des incessantes contraintes budgétaires et pour éviter d'avoir un budget déficitaire, la commission scolaire doit trouver d'autres sources de revenus;
- le coût d'un voyage de ce genre serait d'environ 10 000 \$ par personne et serait couvert par les contrats signés durant le voyage;
- le fait de voyager pour établir des partenariats, augmenter la visibilité et promouvoir le programme pour élèves internationaux de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier auprès d'organismes d'enseignement étrangers ne présente que de faibles risques;
- avant d'octroyer un contrat, plusieurs pays étrangers souhaitent d'abord s'entretenir avec le cadre supérieur de l'organisme;
- la commission scolaire a été invitée à assister à une conférence en Chine et elle pourrait, par la même occasion, établir de nouveaux partenariats qui viendraient diversifier les sources de revenus;
- des revenus de l'ordre de 400 000 \$ pourraient ainsi être générés, ce qui aiderait à éviter un budget déficitaire;
- les revenus découlant du secteur des jeunes sont minimes, mais le potentiel dans le secteur de la formation professionnelle est énorme étant donné que le coût moyen pour un élève international en formation professionnelle est de 14 000 \$, somme qui couvre le voyage d'une personne;
- les chiffres pour le programme pour élèves internationaux ont déjà été fournis, mais pourraient l'être de nouveau.

Le commissaire Dean Dugas se retire de la séance.

HEURE : 21 h 56

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL) a mis sur pied un programme pour élèves internationaux destiné à une clientèle provenant de pays étrangers;

ATTENDU QUE la CSSWL souhaite poursuivre le déploiement de son programme pour élèves internationaux et accroître sa visibilité sur le marché international;

ATTENDU QUE l'établissement de partenariats avec des organismes d'enseignement étrangers est essentiel au déploiement du programme pour élèves internationaux;

ATTENDU QUE la CSSWL croit que ces partenariats seraient très avantageux pour notre commission scolaire;

ATTENDU QUE la création de ces partenariats pourrait nécessiter que la présidente, à titre de porte-parole de la CSSWL, et les cadres supérieurs de la commission scolaire soient appelés à voyager à l'étranger pour y représenter la commission scolaire lors de la négociation d'ententes avec des partenaires potentiels;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire-parent Sergio di Marco que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise la présidente de la commission scolaire à voyager à l'étranger pour y représenter la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, accroître sa visibilité, établir des partenariats et promouvoir le programme international de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier auprès d'organismes d'enseignement étrangers.

CETTE MOTION A ÉTÉ ADOPTÉE SELON LA DIVISION SUIVANTE :	
VOIX POUR :	Robert Dixon, Guy Gagnon, Paolo Galati, Vicky Kaliotzakis, Peter MacLaurin, Anne McMullon, Emilio Migliozi,
VOIX CONTRE :	Ailsa Pehi

Le commissaire Dean Dugas réintègre la séance.

HEURE : 21 h 59

6.1.3 *Partenariat pour élèves internationaux – Thaïlande :*

La directrice générale informe le conseil que ce projet a été présenté au comité administratif pour discussion et qu'il ne s'agit pas pour le moment d'autoriser un voyage, mais plutôt d'étudier la possibilité d'un partenariat avec une école thaïlandaise qui souhaite créer une école internationale dans son propre établissement. Cette école aimerait également offrir un programme d'études québécois en vue de créer un programme d'échange dans le cadre duquel des élèves étudieraient une partie de l'année à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et termineraient leur année scolaire en Thaïlande.

La Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a communiqué avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) pour savoir comment procéder. Toutefois, bien que le ministère ait démontré de l'intérêt, il n'a aucune ligne directrice pour ce genre de projet. Les parties doivent tenir compte de plusieurs éléments avant d'aller de l'avant :

- pour pouvoir ouvrir une école internationale à l'étranger, l'école thaïlandaise doit être affiliée à un établissement du Québec autorisé à sanctionner les apprentissages, telle la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier (CSSWL);
- la CSSWL n'a pas d'école internationale à l'étranger;
- le Québec n'a pas d'école internationale à l'étranger;
- ce genre de projet doit être approuvé par le MEESR;
- il s'agit d'une décision politique, prise par les ministres des pays visés.

L'école thaïlandaise doit présenter une résolution à son gouvernement.

Le conseil s'engage dans une discussion et, en réponse aux questions et préoccupations soulevées, la directrice générale apporte les précisions suivantes :

- aucun voyage n'est prévu pour le moment; la résolution vise à ouvrir le dialogue en vue d'un partenariat éventuel et à analyser les aspects logistiques;
- le programme québécois appartient au ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR). Pour que les études des élèves soient sanctionnées, le ministère doit avoir son mot à dire. Les deux ministères devraient se rencontrer pour établir une entente;
- le but de la proposition est d'autoriser la directrice générale à signer, de bonne foi, un document non contractuel;
- LEARN n'est pas engagé dans ce dossier.

CC-150923-CA-0007

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a été approchée par la Thewphaingarm School, une école privée située à Bangkok, Thaïlande, pour élaborer un partenariat pour élèves internationaux;

ATTENDU QUE la Thewphaingarm School souhaite établir un partenariat avec une école canadienne pour créer une école internationale au sein de son établissement;

ATTENDU QUE cette école internationale dispenserait les programmes d'études québécois en Thaïlande et élaborerait un programme d'échange qui permettrait aux élèves de faire une partie de l'année scolaire à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier et l'autre en Thaïlande en suivant le même programme d'études;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a communiqué avec le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) au sujet de cette proposition de partenariat et que le ministère est ouvert à cette idée;

ATTENDU QU'il est entendu que la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier doit obtenir l'autorisation du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR), qui possède les droits d'auteur sur les programmes d'études, avant de pouvoir conclure une entente avec la Thewphaingarm School;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche devra s'entretenir avec le ministre de l'Éducation de la Thaïlande au sujet de ce projet de partenariat;

ATTENDU QUE ce projet de partenariat revêt un aspect politique et de ce fait doit obtenir l'appui du conseil des commissaires;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Anne McMullon que sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier mandate la directrice générale d'étudier la possibilité d'offrir des programmes d'études québécois à la Thewphaingarm School, à Bangkok, Thaïlande.

Adopté à l'unanimité

6.1.4 Élection à la présidence et à la vice-présidence – Comité administratif :

La présidente propose le commissaire Guy Gagnon pour la présidence du comité administratif. M. Gagnon accepte.

Il n'y a aucune autre proposition de candidats.

CC-150923-CA-0008

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que le commissaire Guy Gagnon soit nommé à la présidence du comité administratif pour l'année scolaire 2015-2016.

Adopté à l'unanimité

3028

La présidente propose la commissaire Ailsa Pehi pour la vice-présidence du comité administratif. M^{me} Pehi accepte.

Il n'y a aucune autre proposition de candidats.

CC-150923-CA-0009

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que la commissaire Ailsa Pehi soit nommée à la vice-présidence du comité administratif pour l'année scolaire 2015-2016.

Adopté à l'unanimité

Le directeur général adjoint se retire de la séance.

HEURE : 22 h 05

6.1.5 Élection à la présidence et à la vice-présidence – Comité pédagogique :

La présidente propose la commissaire Anne McMullon pour la vice-présidence du comité pédagogique. M^{me} McMullon accepte.

Il n'y a aucune autre proposition de candidats.

CC-150923-CA-0010

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que la commissaire Anne McMullon soit nommée à la présidence du comité pédagogique pour l'année scolaire 2015-2016.

Adopté à l'unanimité

La présidente propose la commissaire Vicky Kaliozakis pour la vice-présidence du comité pédagogique. Mme Kaliozakis accepte.

Il n'y a aucune autre proposition de candidats.

CC-150923-CA-0011

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que la commissaire Vicky Kaliozakis soit nommée à la vice-présidence du comité pédagogique pour l'année scolaire 2015-2016.

Adopté à l'unanimité

6.2 RESSOURCES MATÉRIELLES

6.2.1 Sélection des professionnels – Projet d'agrandissement de l'école Franklin-Hill :

En réponse aux questions émanant du conseil, le directeur des ressources matérielles, en collaboration avec l'équipe de directeurs, note que :

- conformément aux modifications apportées à la Directive concernant la gestion des contrats de services des organismes publics, les commissaires et la direction générale ne font plus partie du processus de sélection;
- la demande d'autorisation de construire une garderie sur le terrain de l'école primaire Franklin-Hill ne faisait pas partie des discussions pour ce projet;
- la commission scolaire a communiqué avec la Ville de Repentigny concernant la construction d'une garderie, mais n'a reçu aucune réponse.

CC-150923-MR-0012

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-140625-MR-0150 approuvant le plan d'investissement 2015-2025;

ATTENDU QUE la seule priorité au plan d'investissement 2015-2025 était l'obtention d'une aide financière du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MEESR) en 2015-2016 pour l'agrandissement de l'école primaire Franklin-Hill, bâtiment n° 885-047, par l'ajout de locaux en vue d'atteindre une capacité d'accueil optimale de 4-24 (680 élèves);

ATTENDU QUE le MEESR a autorisé l'agrandissement de l'école primaire Franklin-Hill au coût de 6 850 812,00 \$;

ATTENDU QUE selon les règlements du MEESR, l'architecte et les ingénieurs-conseils doivent être choisis suivant un appel de candidatures et en fonction du budget prévu au projet;

ATTENDU QUE les candidatures doivent être étudiées par un comité de sélection se composant d'un secrétaire et d'au moins trois membres;

ATTENDU QUE le Conseil du trésor a modifié, en date du 1^{er} août 2015, la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;

ATTENDU QUE la modification visée à la Section 4, alinéa 8, point 10, porte sur la composition du comité de sélection et stipule que le chargé du projet concerné, le dirigeant de l'organisme, un membre de son conseil d'administration ou, si l'organisme est une commission scolaire, un commissaire de cette commission, ne peuvent être membre du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve que le comité de sélection pour le choix des professionnels du projet d'agrandissement de l'école primaire Franklin-Hill se compose des personnes suivantes :

1	Membre de la direction
1	Membre externe
1	Membre du Service des ressources matérielles
1	Membre du Service des ressources matérielles agissant comme secrétaire du comité de sélection

QUE les membres du comité de sélection soient tenus de signer un accord de confidentialité.

ET QU'un appel de candidatures soit lancé pour les services d'un architecte et des ingénieurs-conseils pour préparer les plans et devis pour le projet d'agrandissement de l'école primaire Franklin-Hill.

Adopté à l'unanimité

Le directeur général adjoint réintègre la séance.

HEURE : 22 h 10

6.2.2 Rectificatifs de commandes – Mesure spéciale – École primaire Arundel :

Le directeur des ressources matérielles informe le conseil que ce sera le dernier rectificatif de commande pour ce projet.

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-141210-MR-0092 octroyant le contrat pour le projet de rénovation de l'école primaire Arundel à Groupe Laverdure Construction inc., au coût total de 336 000,00 \$, avant les taxes (386 316,00 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le comité exécutif de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-150325-MR-0028 approuvant des rectificatifs de commande totalisant 17 099,74 \$, avant les taxes (19 660,43 \$, toutes taxes comprises) faisant passer le coût total du projet à 353 099,74 \$, avant les taxes (405 976,43 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° EC-150422-MR-0165 approuvant des rectificatifs de commande totalisant 168 863,64 \$, avant les taxes (194 150,97 \$), faisant passer le coût total du projet à 521 963,38 \$, avant les taxes (600 127,40 \$, toutes taxes comprises);

ATTENDU QUE le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier a adopté la résolution n° CC-150629-MR-0201 approuvant des rectificatifs de commande totalisant 47 292,34 \$, avant les taxes (54 374,37 \$, toutes taxes comprises) faisant passer le coût total du projet à 569 255,42 \$, avant les taxes (654 501,42 \$, toutes taxes comprises).

ATTENDU QUE d'autres rectificatifs de commande totalisant 8 341,40 \$, avant les taxes (9 590,52 \$, toutes taxes comprises) ont dû être apportés durant les travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin que, sur recommandation du directeur du Service des ressources matérielles, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve les rectificatifs de commande totalisant 8 341,40 \$, avant les taxes (9 590,52 \$, toutes taxes comprises).

QUE le coût total du projet, incluant les rectificatifs de commande, soit majoré à 577 596,82 \$, avant les taxes (664 091,94 \$, toutes taxes comprises).

ET QUE la présidente, ainsi que la directrice générale, ou en son absence ou à sa connaissance les directeurs généraux adjoint, soient autorisés à signer tout document donnant plein effet à la présente.

Adopté à l'unanimité

6.3 RESSOURCES HUMAINES

6.3.1 Création de postes – Personnel de soutien manuel :

CC-150923-HR-014

ATTENDU QUE le syndicat local représentant le personnel de soutien manuel a été consulté sur les répercussions des modifications apportées aux exigences particulières des écoles et des centres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Emilio Migliozi que, sur recommandation du directeur du Service des ressources humaines, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la création du poste suivant en date du 2015-09-24 :

Classification	Lieu de travail	Pourcentage
Ouvrier d'entretien, classe II	École primaire Laurentian	51,6129 %

Adopté à l'unanimité

6.3.2 Création de postes – Personnel professionnel :

En réponse aux questions posées par le commissaire Peter MacLaurin, la directrice des Services éducatifs précise qu'il y a un (1) conseiller pédagogique d'anglais, langue d'enseignement et trois (3) conseillers pédagogiques de sciences et de mathématique.

CC-150923-HR-0015

ATTENDU QUE le syndicat local représentant le personnel professionnel de l'éducation a été consulté sur les répercussions des modifications apportées aux exigences particulières des écoles et des centres;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que, sur recommandation du directeur du Service des ressources humaines, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve la création du poste suivant en date du 2015-09-24 :

Classification	Lieu de travail	Pourcentage	Commentaire
Conseiller pédagogique	Services éducatifs	100 %	Littératie

Adopté à l'unanimité

6.4 ACSAQ

6.4.1 Nominations à l'ACSAQ :

CC-150923-CA-0016

ATTENDU QUE la constitution et les règlements de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) stipulent que le mandat du conseil d'administration et du comité exécutif de l'ACSAQ est de deux (2) ans;

ATTENDU QUE le mandat actuel se termine à l'automne 2015;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier nomme **Jennifer Maccarone** au conseil d'administration et au comité exécutif de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) de 2015 à 2017.

Adopté à l'unanimité

Le commissaire Guy Gagnon souligne que l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) a besoin d'une voix forte et que la présidente de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, Jennifer Maccarone, serait un excellent choix pour la présidence de l'ACSAQ.

CC-150923-CA-0017

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Dean Dugas que, sur recommandation du comité administratif, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier propose **Jennifer Maccarone** pour la présidence (mandat de 2 ans) du comité exécutif de l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ).

Adopté à l'unanimité

La présidente remercie tout le monde de leur vote de confiance.

6.4.2 Congrès printanier de l'AAEAQ/ACSAQ – Dérogation :

La directrice générale explique que le comité administratif a délibéré de ce sujet et qu'il a été décidé de le présenter au conseil puisque la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier agit à titre de coorganisateur du congrès printanier de l'Association des administrateurs des écoles anglophones du Québec (AAEAQ) et l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) et que la politique de la commission scolaire stipule que les commissaires ou employés de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier qui font partie du comité organisateur ne peuvent pas rester sur les lieux. Les frais d'hébergement des membres du comité organisateur qui choisissent de rester sur les lieux sont couverts par leur budget de perfectionnement.

CC-150923-CA-0018

ATTENDU QUE l'Association des commissions scolaires anglophones du Québec (ACSAQ) a invité la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier à accueillir le congrès printanier de l'AAEAQ/QESBA qui se tiendra au mois de mai 2016;

ATTENDU QUE l'Association des administrateurs des écoles anglophones du Québec (AAEAQ) et l'Association des administrateurs Sir-Wilfrid-Laurier (AASWL) ont également été invitées à agir à titre d'hôtes du congrès et ont accepté;

ATTENDU QUE les articles 5.4.1 et 5.4.2 de la Politique n° 1999-FR-01 : Politique de remboursement des dépenses des membres du conseil des commissaires et du personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier stipulent que :

- 5.4.1 *Les frais d'hébergement doivent être raisonnables et représenter les dépenses réellement engagées.*
- 5.4.2 *Les dépenses réellement engagées dans un établissement commercial pour des activités se déroulant à plus de 80 kilomètres du domicile du commissaire ou de l'employé, ou le coût d'une chambre lorsque c'est nécessaire pour y tenir une activité de plus de deux jours dans l'exercice de ses fonctions.*

ATTENDU QUE l'article 7.0 de la Politique n° 1999-FR-01 : Politique de remboursement des dépenses des membres du conseil des commissaires et du personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier stipule que :

7.0 CLAUSE DÉROGATOIRE

Dans certaines circonstances exceptionnelles, le supérieur immédiat peut autoriser les dépassements et les coûts supplémentaires sur présentation de pièces justificatives. Dans ce cas, le supérieur immédiat doit apposer ses initiales à côté de chaque dépense visée.

ATTENDU QUE la directrice générale a reçu une lettre des coprésidentes du Congrès printanier de l'AAEAQ/ACSAQ de 2016, Mary-Helene Goyetche et Angela Martorana, demandant une dérogation aux articles 5.4.1 et 5.4.2 pour les administrateurs, les commissaires et les membres du personnel de la commission scolaire qui planifieront ou assisteront à l'événement pour que l'hébergement soit couvert par leur budget de perfectionnement respectif;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire-parent Angela Martorana que le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier autorise une dérogation aux articles 5.4.1 et 5.4.2 de la Politique n° 1999-FR-01 : Politique de remboursement des dépenses des membres du conseil des commissaires et du personnel de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier pour le congrès printanier de l'AAEAQ/ACSAQ de 2016.

Adopté à l'unanimité

6.5 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

6.5.1 *Facture de la Société GRICS pour 2015-2016 :*

Le directeur des technologies de l'information attire l'attention du conseil sur la ventilation des services fournis par la GRICS en 2015-2016 en comparaison à 2014-2015. La migration vers Mozaic a augmenté les coûts administratifs de 3 %. Certains coûts sont standards alors que d'autres sont calculés en fonction du nombre d'élèves et/ou d'employés.

Le conseil s'engage dans une discussion. En réponse aux questions et préoccupations soulevées, le directeur des technologies de l'information apporte les précisions suivantes :

- Mozaic sera soutenu par la GRICS;
- Mozaic remplacera tous les programmes actuellement utilisés par les ressources financières et humaines;
- La migration vers Mozaic s'échelonnera sur quelques années et sera terminée d'ici 2018.

CC-150923-IT-0019

ATTENDU QUE la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier utilise les produits de la Société GRICS (Société de gestion du réseau informatique des commissions scolaires) pour la gestion de ses systèmes d'information administratifs et pédagogiques;

ATTENDU QUE la Société GRICS transmet à la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier chaque année une facture pour les licences d'utilisation de logiciels et les services de soutien qui s'y rattachent;

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Paolo Galati que, sur recommandation du directeur du Service des technologies de l'information, le conseil des commissaires de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier approuve le paiement des factures n^{os} FP-501158, FP-501159 et FP-501163 au montant total de 366 907,85 \$, avant les taxes (421 852,30 \$, toutes taxes comprises) reçues de la **Société GRICS** pour l'année scolaire 2015-2016.

Adopté à l'unanimité

7.0 POINTS D'INFORMATION

7.1 *Fondation Sir-Wilfrid-Laurier :*

Le commissaire Paolo Galati signale que les billets de loterie de la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier sont en vente au coût de 20 \$ chacun. Il y a 3500 billets et la valeur totale des prix s'élève à 11 830 \$. Le tirage aura lieu en juin 2016 lors du souper au homard de la Fondation. Les profits ainsi générés serviront à l'achat d'outils technologiques visant le développement de compétences en littératie.

La présidente remercie la Fondation Sir-Wilfrid-Laurier de tous les efforts déployés pour favoriser les apprentissages des élèves de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier.

7.2 *Rapport des commissaires-parents :*

Le commissaire-parent Sergio Di Marco note que le comité de parents tiendra sa première réunion de l'année scolaire 2015-2016 le 1^{er} octobre 2015. L'année scolaire a bien commencé en dépit des quelques problèmes survenus à l'école secondaire Laval Senior.

7.3 *Rapport de l'ACSAQ :*

Ce sujet a été traité au point 4.1.

7.4 *Budget :*

Ce sujet a été traité au point 4.0.

8.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

En réponse à une question de l'auditoire, la présidente signale que la problématique entourant le manque de parité entre les taux de taxation des commissions scolaires francophones et anglophones est fréquemment soulevé. L'ancien conseil a fait des pressions auprès du gouvernement et le conseil actuel en fera de même. La commission scolaire peut seulement percevoir la taxe scolaire prescrite par la loi. Le gouvernement étudie la possibilité d'harmoniser la taxe scolaire.

En réponse à une autre question, la présidente précise que tous les voyages effectués par les membres de la commission scolaire pour promouvoir le programme pour élèves internationaux se font toujours en classe économie et les revenus générés par les contrats intervenus avec différents groupes internationaux couvrent le coût du voyage.

9.0 CORRESPONDANCE

La présidente attire l'attention sur la correspondance comprise au fichier de la séance.

10.0 QUESTIONS DIVERSES

Le commissaire Peter MacLaurin fait appel au règlement pour signaler qu'il est 22 h 30.

HEURE : 22 h 30

CC-151007-CA-0020

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Peter MacLaurin de prolonger la séance jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

10.1 Dépenses juridiques :

Suivant un point soulevé par le commissaire Robert Dixon, la directrice générale informe le conseil que tous les frais juridiques sont normalement présentés au comité de gouvernance et d'éthique qui participera à la séance du comité administratif prévue pour le 21 octobre 2015.

11.0 RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES 2015-2016**CC-151007-CA-0021**

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que la rémunération des commissaires soit reportée.

Adopté à l'unanimité

12.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR le commissaire Guy Gagnon que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

HEURE : 22 h 32

PROCHAINE SÉANCE ⇒ ORDINAIRE ⇒ 2015-10-28